

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1218

14 mai 2014

### SOMMAIRE

Aardvark Investments S.A. ....	58425	Immobilière des Sables S.A. ....	58420
AC Technologies ....	58425	Immo Nord SA ....	58430
Alia S.A. ....	58432	Invest 2000 S.A. ....	58422
Bersy S.A. ....	58431	Kglynvest - Mundi S.A. ....	58419
Brasserie-Restaurant G L'Béguin S.à r.l. .....	58451	La Plata Investments S.A. ....	58428
Braunfinanz ....	58425	Les Marres Investissement ....	58430
BZ Fine Funds ....	58426	Lucazoom S.à r.l. ....	58453
Cargolux Airlines International S.A. ....	58434	Lux Venture Finance SPF, S.A. ....	58431
Carlo Tassara Assets Management S.A. .....	58441	Melkmina S.A. ....	58423
Charlotte Investment S.A. ....	58424	Olux S.A. ....	58422
CNLP S.A. ....	58419	Orchis Développement S.A. ....	58422
CoreCommodity Strategy Fund ....	58429	Posal S.A. ....	58424
C.P.F. Investissements S.A. ....	58418	PPS Verviers S.A. ....	58433
Crestbridge Management Company S.A. .....	58439	Quacis, Cap. Inv. Gesto. ....	58424
DB Advisors Emerging Markets Equities - Passive ....	58463	Real Estate Europe 2 ....	58443
DB Advisors Strategy Fund ....	58463	Robeco All Strategies Funds ....	58428
D.B.C. ....	58426	Robeco Capital Growth Funds ....	58428
DMC Fund ....	58443	Robeco Interest Plus Funds ....	58428
DWS BestSelect Branchen ....	58464	Robeco Lux-O-Rente ....	58428
DWS Concept ARTS Balanced ....	58464	Rorento ....	58428
DWS Concept ARTS Dynamic ....	58464	RT3 S.A. ....	58418
DWS Investment S.A. ....	58464	Sheridan Solutions SICAV-FIS ....	58432
DWS Investment S.A. ....	58464	Sofiac SA ....	58430
DWS (US Dollar) Reserve ....	58463	Sogin ....	58431
Dynex Energy S.A. ....	58427	Solelux S.A. ....	58421
Estinbuy S.A. ....	58423	Special Bond ....	58434
Eurox Europe S.A. ....	58426	Tamini Holdings S.A. ....	58443
Eves S.A. ....	58427	TMINE S.A. ....	58441
Four Sixteen Holding S.A. SPF ....	58418	Total Marine Solutions S.A. ....	58434
Gallion International Holding S.A. SPF ...	58421	Traviata Holding S.A. SPF ....	58419
Gay Time Ltd. ....	58420	Venus Holding S.A. ....	58434
Gene Alpi S.A. ....	58429	Venus International S.A. ....	58425
Groupe Adeo & Cie Valadeo ....	58423	Vericon Holding S.A. ....	58420
		VMF Solutions S.A. ....	58432
		WILLI S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial ....	58421

**RT3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 118.676.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2014 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014056282/10/19.

---

**Four Sixteen Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 75.373.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2014 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014056284/10/18.

---

**C.P.F. Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 107.579.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu vendredi 06 juin 2014 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067177/1267/17.

---

**Traviata Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 101.993.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2014 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014056283/10/19.

---

**CNLP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.981.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2014 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014056287/10/18.

---

**Kglynvest - Mundi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 35A, A Staeves.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social A Staeves 35A, L-9780 Wincrange, le 2 juin 2014 à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067185/833/17.

---

**Gay Time Ltd., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2014 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014056285/10/19.

---

**Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 03 juin 2014 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2013.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067183/1267/18.

---

**Vericon Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 29.058.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE EXTRAORDINAIREMENT**

qui se tiendra exceptionnellement le 2.6.2014 à 10H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2013
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067194/560/17.

---

**Gallion International Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 72.129.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2014 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014056286/10/19.

---

**Solelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.269.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2014 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067192/795/18.

---

**WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.202.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme WILLI S.A. Société de gestion de patrimoine familial sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi, 29 mai 2014 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067196/750/17.

---

**Orchis Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 160.202.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 juin 2014 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014063216/10/19.

---

**Invest 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 37.937.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Qui se tiendra au siège social, en date du 2 juin 2014 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2013.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067184/1004/18.

---

**Olux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 152.254.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 22 mai 2014 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014057482/696/17.

---

**Melkmina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 124.813.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi *04 juin 2014* à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2013.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067188/1267/18.

---

**Estinbuy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 44.769.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *22 mai 2014* à 10:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014057483/696/17.

---

**Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *28 mai 2014* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen du rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2013.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination des membres du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.
6. Nomination du réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.
7. Divers.

*Le gérant.*

Référence de publication: 2014058152/19.

---

**Quacis, Cap. Inv. Gesto., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.259.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 juin 2014 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*Référence de publication: 2014067190/833/18.

---

**Posal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.954.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 4 juin 2014 à 16.00 heures au siège social, 1, rue Joseph Hackin à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2014067189/755/20.

---

**Charlotte Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 111.517.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 30 mai 2014 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Acceptation de la démission d'un Administrateur et ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2014063827/696/16.

---



**Braunfinanz, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 54.240.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juin 2014 à 10.00 heures à l'adresse du siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067175/534/15.

---

**Aardvark Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 8.935.

M. les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le 6/06/2014 à 10 heures à Wilson Associates 11 Bld Royal 2449 Luxembourg

*Ordre du jour:*

1. Résultats sur base art 150 loi du 10/08/1915.
2. Conversion actions nominatives art.5 des statuts coordonnées.

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2014067173/803/13.

---

**Venus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 55.064.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société, qui se tiendra le 22 mai 2014 à 12 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels au 30.06.2011 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2014061529/3560/14.

---

**AC Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.  
R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Die Damen und Herren Aktionäre werden eingeladen zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

welche stattfinden wird in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, am Mittwoch, den 28. Mai 2014, um 11.00 Uhr mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2013;
2. Verlesen des Berichts des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2013;

3. Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2013;
4. Verabschiedung des Jahresabschlusses;
5. Ergebnisverwendung;
6. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
7. Statutarische Ernennungen;
8. Beschlussfassung über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft;
9. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014058142/21.

---

**Eurox Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 154.992.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme EUROX EUROPE S.A. sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le jeudi, 29 mai 2014 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014067179/750/16.

---

**D.B.C., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 30.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 juin 2014 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014067178/534/16.

---

**BZ Fine Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 157.402.

Die Aktionäre des BZ Fine Funds werden hiermit zu einer  
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG  
der Aktionäre eingeladen, die am 2. Juni 2014 um 10.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2013 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder

4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien, gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle des BZ Fine Funds (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014067176/755/30.

---

**Eves S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2014 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014067180/534/15.

---

**Dynex Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 164.435.

We hereby give you notice of an

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company that will be held on 22<sup>nd</sup> May at 10.00 a.m. (local time) at the registered office of the Company at which the following Agenda will be considered:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Statutory auditor.
2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account and appropriation of the result as at 31<sup>st</sup> December 2012.
3. Discharge to be given to the Directors and the auditor.
4. Appointment with immediate effect of the following directors:
  - Mr. Ludovico PEIRCE CHIANESE,
  - Mr. Luciano PETTI,
  - Mr. Luigi GIACUMBO,
  - Mr. Christian KRUPPA.
5. Acknowledgment and acceptance of the resignation of the following directors with immediate effect:
  - Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDET, President
  - Mrs Annie SWETENHAM,
  - Mr. Marc SCHMIT.
6. Nomination of Mr. Christian KRUPPA as Chairman of the Board of Directors.

7. Resignation of MOTHERWELL SERVICES LIMITED as statutory auditor and appointment of International Audit Services S.à r.l., with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as "Réviseur d'entreprises agréé".
8. Discharge to be given to the statutory auditor, MOTHERWELL SERVICES LIMITED, resigning.
9. Determination of Directors' Remuneration.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2014060508/31.

---

**La Plata Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 175.756.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 03 juin 2014 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067186/1267/16.

---

**Rorento, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.719.

**Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

**Robeco Lux-O-Rente, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, rue de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.779.

**Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 58.959.

**Robeco All Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.048.

**ANNUAL GENERAL MEETINGS**

of Shareholders to be held on 30 May 2014, at Centre Etoile, 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg at 1.00 p.m. for Rorento, at 2.00 p.m. for Robeco Interest Plus Funds and Robeco Lux-o-rente, at 3.00 p.m. for Robeco Capital Growth Funds and at 4.00 p.m. for Robeco All Strategies Funds.

*Agenda:*

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2013
3. Consideration and approval of the profit appropriation (for each of the sub-funds) for the financial year ended 31 December 2013
4. Discharge of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

The Annual Reports 2013 may be obtained at the registered office of the Corporations. The reports are also available via [www.robeco.com/luxembourg](http://www.robeco.com/luxembourg).

For Rorento, Robeco Interest Plus Funds, Robeco Capital Growth Funds and Robeco All Strategies Funds the quorum and majority requirements will be determined in accordance to the outstanding shares on 25 May 2014 midnight CET (the "Record Date") and the voting rights of shareholders shall be determined by the number of shares held at the Record Date.

The resolutions on the Agenda will not require a quorum and will be taken at a simple majority of the votes cast. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the respective meetings should inform the respective Corporations through Mrs. V. Delvael, RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg in writing not later than 25 May 2014 (fax: + 352 24603331).

*The boards of directors.*

Référence de publication: 2014058164/755/41.

---

**Gene Alpi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.212.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 juin 2014 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067181/833/19.

---

**CoreCommodity Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 171.519.

Die gemäß Art. 22 ff. der Statuten der Gesellschaft sowie den anwendbaren Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner Fassung vom 1. Juni 2011, (das „Gesetz von 1915“) zum 24. April 2014 ordnungsgemäß einberufene jährliche ordentliche Generalversammlung der Aktionäre war nicht beschlussfähig und wurde aufgrund dessen nicht abgehalten. Daher laden wir die Aktionäre erneut zur

**ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

ein, die am 22. Mai 2014 um 14:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird, mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das zum 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2013 samt Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang sowie Beschlussfassung über die Ergebnisverwendung.
3. Beschlussfassung über die Verlängerung der Mandate sowie über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit während des zum 31. Dezember 2013 abgelaufenen Geschäftsjahres.
5. Beschlussfassung über die Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden, und zwar

vorab per Fax (+ 352 221 522 - 500) oder Email (d\_FundSetUpOpam@oppenheim.lu), und gefolgt von den Originalen per Briefpost. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im Mai 2014.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2014063821/1999/30.

---

**Immo Nord SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 juin 2014 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067182/833/19.

---

**Les Marres Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.953.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2014 à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067187/795/15.

---

**Sofiac SA, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 59.717.

---

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 mai 2014 à 11h30, 5, rue Zénon Bernard à L-4030 Esch/Alzette, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Approbation de la gestion du liquidateur
3. Décharge à accorder au liquidateur
4. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation
5. Décharge à accorder au commissaire à la liquidation
6. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins

7. Indication des mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite

8. Divers

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour extrait conforme

Christian LARPIN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014061518/289/24.

---

**Sogin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.407.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 juin 2014 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067191/534/15.

---

**Lux Venture Finance SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.720.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra anticipativement le 23 mai 2014 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014060985/795/15.

---

**Bersy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.219.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 26 mai 2014 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Presentation and approval of the annual accounts of the Company for the year ended December 31, 2013 and of the report of the statutory auditor;
2. Allocation of the results;
3. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2013;
4. Statutory elections
5. Miscellaneous

Référence de publication: 2014057487/581/16.

---

**VMF Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 183.455.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 03 juin 2014 à 17:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2013.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067195/1267/16.

---

**Alia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.219.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 juin 2014 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067174/795/15.

---

**Sheridan Solutions SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 158.943.

**IMPORTANT:**

This notice is important and requires your immediate attention. If you have any questions about the content of this notice, you should seek independent professional advice.

Unless the context otherwise requires, words and expressions defined in the Prospectus of the Company (the "Prospectus") dated September 2011, shall have the same meaning in this notice.

The board of directors of the Company has decided on 19 March 2014 to put the sub-fund Sheridan Solutions SICAV-FIS -Equity Arbitrage Fund ("EAF") into liquidation pursuant to Article 34 (5) of the articles of incorporation of the Company since the board of directors of the Company deemed it not to appear sensible because of a material change in the economic or political situation or on grounds of economic profitability to continue to manage the EAF, in particular due to the change of the political environment in Germany in relation to the investment strategy of the EAF.

The remaining sub-fund, Sheridan Solutions SICAV-FIS - Bond Opportunity Fund, has a net asset value of around EUR 1.25 million which is the legally required minimum capital of a SICAV, so that the board of directors of the Company deems that the SICAV as a whole is any more economically viable.

Furthermore, the liquidation of the Company avoids substantial extra costs that would be incurred for the implementation of new regulatory requirements at the European level until 22 July 2014 (AIFMD Directive, transposed into Luxembourg law by the law dated 12 July 2013 on alternative investment fund managers). In addition, this decision will significantly reduce the annual costs currently incurred for the Custodian and Central Administration Agent.

The board of directors of the Company after having duly taken into consideration the above deems it in the best interest of the shareholders of the Company to liquidate the Company as a whole.



Shareholders are hereby kindly invited to attend the

### EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") which will be held on 2<sup>nd</sup> June 2014 at 15.15 (Luxembourg time) at the premises of Arendt & Medernach, 8, rue Albert Borschette, L-1630 Luxembourg, with the following agenda:

#### Agenda:

1. Decision on the dissolution and liquidation of the Company

It is proposed to the Meeting to resolve to dissolve the Company and to put it into liquidation, in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915").

2. Appointment of a liquidator and determination of its powers

It is proposed to the Meeting to resolve to appoint Mr. Günter Graw, Mr. Thomas Baumgartner and Mr. Stéphane Weyders, all directors of the Company professionally residing in Luxembourg, as liquidators of the Company.

It is proposed to the Meeting to resolve that the liquidators will have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law of 1915, and that the liquidators will therefore be empowered, among other things, to the following:

- to accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law of 1915 without requesting the authorisation of the shareholders in the cases in which it is requested.

- to delegate to one or more proxies such part of their powers they determine and for the period they will fix, for special or specific operations, under their own responsibility.

It is proposed to the Meeting that the liquidators will furthermore be relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

3. Miscellaneous

#### VOTING

In accordance with articles 99 and 67-1 para 2 of the Law of 1915, a quorum of at least fifty per cent of the share capital must be present or represented at the Meeting to decide on the matters of the above agenda and a majority of two-thirds of the validly cast votes is required to adopt a resolution on such matters.

If the abovementioned quorum is not reached at the first call of the Meeting, the Board will reconvene the Meeting with the same agenda. At such second call of the Meeting, no quorum will be required but the above majority requirement will remain unchanged.

#### VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy. Please find attached the proxy form which has to be returned by fax, e-mail or conventional mail no later than 48 hours before the Meeting to the Company at fax number +352 26 89 71 91, by email at [info@sheridan-consult.lu](mailto:info@sheridan-consult.lu) or by mail to the registered office of the Company: 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pursuant to article 146 of the Law of 2010, in the event of decision of the extraordinary general meeting of shareholders to put the Company into liquidation, the sums and assets payable to any Shareholders who fail to present themselves at the time of the closure of the liquidation shall be paid to the Caisse de Consignation to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

For the avoidance of doubt, the costs associated with the realisation of the assets of the Company and other costs linked specifically to the termination of the Company will be deducted from the net liquidation proceeds of the assets.

If you have any questions concerning this notice, please contact the Company at its registered office: 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*By order of the Board.*

Référence de publication: 2014065432/655/68.

---

### **PPS Verviers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.349.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 23 mai 2014 à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2013.

4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2014060986/1004/18.

---

**Total Marine Solutions S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 133.064.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 30 mai 2014 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2013
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014067193/788/16.

---

**Venus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.063.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société, qui se tiendra le 22 mai 2014 à 13h00 au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels au 30.06.2011 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Décision relative à l'application de l'article 100 de la loi sur les sociétés.
4. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2014061525/3560/15.

---

**Special Bond, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / M.M.Warburg & CO Luxembourg S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2014048918/9.

(140056003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

---

**Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.», en abrégé «CARGOLUX S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg sous le numéro B 8.916, établie à L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1970, publié au Mémorial C, numéro 104 du 18 juin 1970. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1522 du 26 juin 2013 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul HELMINGER, Chairman of the Board of Directors, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, L-2990 Sandweiler (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emese BEKESSY, Head of Legal Department, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, L-2990 Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- 1) Madame Françoise Thoma, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- 2) Monsieur Patrick Nickels, fonctionnaire d'Etat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quinze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 175.000.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.007.500) divisé en neuf millions neuf cent soixante et onze mille deux cent seize (9.971.216) actions ordinaires à quatre cent vingt-cinq millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 425.007.500), divisé en seize millions neuf cent cinquante mille huit cent cinquante-sept (16.950.857) actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale et d'approuver l'ajustement du pair comptable de toutes les actions ordinaires de la Société qui en résulte.

2. Emission de six millions neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante et une (6.979.641) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

3. Souscription par les actionnaires existants de la Société des six millions neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante et une (6.979.641) actions ordinaires nouvelles susmentionnées en contrepartie d'apports en numéraire.

4. Modification de l'article 5.01 des statuts de la Société en vue de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Ratification de la nomination de M. Etienne Reuter en qualité d'administrateur de la Société et confirmation du mandat d'administrateur de M. Reuter.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par le bureau de l'assemblée.

Les procurations des actionnaires représentés, le cas échéant, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte.

III.- Que les actionnaires étant tous présents ou représentés, ont décidé de renoncer aux formalités de convocation préalable telles que résultant notamment des statuts de la Société et confirment avoir été suffisamment informés de l'objet de la présente assemblée et convoqués par le biais d'un courrier intitulé «Capital Call and Invitation to Extraordinary General Meeting» en date du 16 avril 2014, tel qu'adressé par le Comité Exécutif de la Société aux actionnaires.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 9.971.216 actions ordinaires existantes toutes nominatives sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quinze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 175.000.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.007.500), divisé en neuf millions neuf cent soixante et onze mille deux cent seize (9.971.216) actions ordinaires, à quatre cent vingt-cinq millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 425.007.500), divisé en seize millions neuf cent cinquante mille huit cent cinquante-sept (16.950.857) actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale et d'approuver l'ajustement du pair comptable de toutes les actions ordinaires de la Société qui en résulte.

La résolution ci-dessus a été prise par 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention(s).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'émettre six millions neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante et une (6.979.641) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

La résolution ci-dessus a été prise par 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention(s).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription des nouvelles actions ordinaires ci-dessus mentionnées par les actionnaires de la Société tel que suit en contrepartie d'apports en numéraire tels que détaillés ci-dessous:

Actionnaires de la Société	Actions ordinaires souscrites	Paiement USD
LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A. . . . . .	2.449.854	61.425.000,20
HNCA (Luxembourg) S.à r.l. . . . . .	2.442.875	61.250.016,30
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat . . . . .	761.853	19.101.881,50
Société Nationale de Crédit et d'Investissement . . . . .	744.578	18.668.746,70
Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	580.481	14.554.355,30

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apports en numéraire de sorte que le montant de cent soixante-quinze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 175.000.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La résolution ci-dessus a été prise par 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention(s).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.01 des statuts de la Société en vue de refléter les résolutions ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.**

5.01 Le capital social souscrit est fixé à quatre cent vingt-cinq millions sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 425.007.500), représenté par seize millions neuf cent cinquante mille huit cent cinquante-sept (16.950.857) actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.»

La résolution ci-dessus a été prise par 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention(s).

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de ratifier la nomination de M. Etienne Reuter en qualité d'administrateur de la Société, cette nomination ayant été effectuée par voie de cooptation au cours de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 26 mars 2014.

L'assemblée générale décide également de confirmer le mandat d'administrateur de M. Reuter qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, sauf révocation préalable.

La résolution ci-dessus a été prise par 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention(s).

Personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit mille Euros (EUR 8.000,-).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

**Translation from the governing French version:**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held:

the extraordinary general meeting of the shareholders of “CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.”, in short form “CARGOLUX S.A.”, a société anonyme under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 8.916, established in L-2990 Sandweiler, Airport of Luxembourg, and incorporated by deed of Maître Carlo Funck, then notary residing in Luxembourg, on March 4, 1970, published in the Mémorial C, number 104 of June 18, 1970. The articles of incorporation of the said company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 24, 2013, published in the Mémorial C number 1522 of June 26, 2013 (the “Company”).

The meeting was opened and presided by Mr Paul HELMINGER, Chairman of the Board of Directors, with professional address at the Airport of Luxembourg, L-2990 Sandweiler (the “Chairman”).

The Chairman appointed as secretary Ms Emese BEKESSY, Head of Legal Department, with professional address at the Airport of Luxembourg, L-2990 Sandweiler.

The meeting elected as ballot judges:

- 1) Mrs. Françoise Thoma, jurist, residing professionally at Luxembourg.
- 2) Mr. Patrick Nickels, fonctionnaire d’Etat, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

“1. To increase the Company’s share capital by an amount of one hundred seventy-five million dollars of the United States of America (USD 175,000,000) so as to raise it from its current amount of two hundred fifty million seven thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 250,007,500) divided into nine million nine hundred and seventy-one thousand two hundred and sixteen (9,971,216) common shares, to an amount of four hundred twenty-five million seven thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 425,007,500), divided into sixteen million nine hundred fifty thousand eight hundred fifty-seven (16,950,857) common shares without nominal value and to approve the resulting adjustment of the accounting par value of all the common shares of the Company.

2. To issue six million nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-one (6,979,641) common shares without nominal value.

3. Subscription by the current shareholders of the Company of the aforementioned six million nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-one (6,979,641) new common shares against contribution in cash.

4. Amendment of article 5.01 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions adopted under items 1) to 3).

5. Ratification of the appointment of Mr. Etienne Reuter as director of the Company and confirmation of Mr. Reuter’s mandate.

6. Miscellaneous.”

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders present and the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed by the bureau of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

III.- That all shareholders being present or represented agree to waive the convening formalities as laid down, notably, in the articles of association of the Company and confirm having been sufficiently informed of the purpose of the present meeting and convened by means of a letter “Capital Call and Invitation to Extraordinary General Meeting” dated April 16, 2014 sent by the Executive Committee of the Company to the shareholders.

IV.- It appears from the attendance list that all of the 9,971,216 common shares issued by the Company all being in registered form are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting RESOLVES to increase the Company’s share capital by an amount of one hundred seventy-five million dollars of the United States of America (USD 175,000,000) so as to raise it from its current amount of two hundred fifty million seven thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 250,007,500) divided into nine million nine hundred and seventy-one thousand two hundred and sixteen (9,971,216) common shares, to an amount of four hundred twenty-five million seven thousand five hundred United States Dollars (USD 425,007,500), divided into sixteen million nine hundred fifty thousand eight hundred fifty-seven (16,950,857) common shares without nominal value and to approve the resulting adjustment of the accounting par value of all the common shares of the Company.

The above resolution has been taken by 100% of the votes in favour, 0 against and 0 abstaining.

*Second resolution*

The general meeting RESOLVES to issue six million nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-one (6,979,641) common shares without nominal value.

The above resolution has been taken by 100% of the votes in favour, 0 against and 0 abstaining.

*Third resolution*

The general meeting RESOLVES to accept the subscription of the above-mentioned new common shares by shareholders of the Company as follows against contribution in cash as detailed below:

Company's shareholders	Common shares subscribed	Payment USD
LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A. . . . . .	2,449,854	61,425,000.20
HNCA (Luxembourg) S.à r.l. . . . . .	2,442,875	61,250,016.30
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat . . . . .	761,853	19,101,881.50
Société Nationale de Crédit et d'Investissement . . . . .	744,578	18,668,746.70
The State of the Grand Duchy of Luxembourg . . . . .	580,481	14,554,355.30

The shares so subscribed have been fully paid-up by contribution in cash so that the amount of one hundred seventy-five million dollars of the United States of America (USD 175,000,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The above resolution has been taken by 100% of the votes in favour, 0 against and 0 abstaining.

*Fourth resolution*

The general meeting RESOLVES to amend of article 5.01 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions adopted under items 1) to 3), which shall read as follows:

**“ Art. 5.**

5.01 The registered capital is set at four hundred twenty-five million seven thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 425,007,500) represented by sixteen million nine hundred fifty thousand eight hundred fifty-seven (16,950,857) common shares, without designation of any nominal value, which are fully paid in.”

The above resolution has been taken by 100% of the votes in favour, 0 against and 0 abstaining.

*Fifth resolution*

The general meeting RESOLVES to ratify the appointment of Mr. Etienne Reuter as director of the Company, such appointment having been made by means of a co-optation at the meeting of the board of directors of the Company held on March 26, 2014.

The general meeting further RESOLVES to confirm Mr. Reuter's mandate, which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company, except in the case of prior revocation.

The above resolution has been taken by 100% of the votes in favour, 0 against and 0 abstaining.

There being no further business and in the absence of anyone wanting to take the floor, the Chairman closes the meeting.

*Declaration*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately eight thousand Euros (EUR 8,000.-).

*Powers*

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

If there are any differences between the French and the English version, the French version is prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted to the appearing persons, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: P. HELMINGER, E. BEKESSY, F. THOMA, P. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 avril 2014. Relation: LAC/2014/19560. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014063321/230.

(140073604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Crestbridge Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.802.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of April.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CRESTBRIDGE CORPORATE HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, registered at the International Service Entity of Jersey under the number 77225,

here represented by Mrs Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of CRESTBRIDGE MANAGEMENT COMPANY S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159802, incorporated pursuant to a notarial deed dated 31 January 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 30 June 2011, number 1428. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on February 18, 2014, published in the Mémorial C, number 628 of march 2014.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to amend Article 4 paragraph 1 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to replace it with the following wording:

"The principal object of the Company is:

1) the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment (UCIs), in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"); and

2) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds (AIFs) within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 21 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law").

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend Article 10 paragraph 2 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to complete it at the end with the following wording:

"The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors, committees or other officers or agents of the Company, who need not be Shareholders. In particular, the Board will appoint, in accordance with the requirements of the 2010 Law/2013 Law, at least two officers as "dirigeants" (who need not be shareholders or directors of the Company) to effectively conduct the business of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Any officers of the Company need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein or by law, shall have the powers and duties given to them by the Board and the applicable laws and regulations."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

CRESTBRIDGE CORPORATE HOLDINGS LIMITED, avec siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, immatriculée au "International Service Entity of Jersey" sous le numéro 77225,

ici représentée par Madame Anick Braquet, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de CRESTBRIDGE MANAGEMENT COMPANY S.A. (ci après la "Société"), une société anonyme constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159802, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 30 juin 2011, numéro 1428. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 février 2014, publié au Mémorial C, numéro 628 du 11 mars 2014.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 4 paragraphe 1 des statuts pour le remplacer par le texte suivant:

«La Société a pour objet social principal:

1) la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) luxembourgeois et étrangers autorisés selon la directive européenne 2009/65/CE ainsi que la gestion d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010"); et

2) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 21 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013").»

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 10 paragraphe 2 des statuts pour le compléter à la fin avec le texte suivant:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires courantes, à un ou plusieurs Administrateurs, à des comités ou autres fondés de pouvoirs, ou mandataires de la Société, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de la ou des personnes ainsi nommées. Le Conseil d'Administration nommera notamment, conformément aux obligations de la Loi de 2010/Loi de 2013, au moins deux fondés de pouvoir comme "dirigeants" (qui ne doivent pas nécessairement être associés ou Membres du Conseil d'Administration de la Société) pour diriger effectivement l'activité de la Société.

Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le Conseil d'Administration. Tout fondé de pouvoir de la Société ne doit pas nécessairement être Membre du Conseil d'Administration ou associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés, sauf stipulation contraire dans les présentes ou dans la loi, auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le Conseil d'Administration et les lois et règlements applicables.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20107 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064905/111.

(140075390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

**TMINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.243.

—  
**PROJET DE FUSION**

L'an deux mille quatorze, le six mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Mireille GEHLEN, Administrateur, demeurant professionnellement à Dudelange,

agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «CARLO TASSARA ASSETS MANAGEMENT S.A.», avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.494,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire à Luxembourg, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 20 avril 2006. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte de Maître Jacques DELVAUX, prénommé, en date du 16 septembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2884 du 3 décembre 2008,

dénommée ci-après la «société absorbante».

Madame Mireille GEHLEN, pré-qualifiée, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 29 avril 2014, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

2. Monsieur Thierry JACOB, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «TMINE S.A.», avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.243,

constituée en date du 18 janvier 2008, par acte devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 624 du 13 mars 2008,

dénommée ci-après la «société absorbée».

Monsieur Thierry JACOB, pré-qualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2014, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

**«Projet de fusion**

1. La société absorbante, une anonyme de droit luxembourgeois, dénommée «CARLO TASSARA ASSETS MANAGEMENT S.A.», avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.494, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire à Luxembourg, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 20 avril 2006. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte de Maître Jacques DELVAUX, prénommé, en date du 16 septembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2884 du 3 décembre 2008, a un capital social EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros), représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

«CARLO TASSARA ASSETS MANAGEMENT S.A.» détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société absorbée, une société anonyme de droit luxembourgeois «TMINE S.A.», dont le capital social s'élève à EUR 1.000.000 (un million d'euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, et donnant droit de vote dans la société anonyme de droit luxembourgeois «TMINE S.A.», avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.243.

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés pré-mentionnées (encore appelées les «sociétés fusionnantes»).

2. La société anonyme «CARLO TASSARA ASSETS MANAGEMENT S.A.» (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents, avec la société «TMINE S.A.» (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

8. A défaut de la réquisition d'une Assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

#### *Formalités*

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

#### *Remise de titres*

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêt, de travail, de fiducie ...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

#### *Frais et droits*

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

#### *Election de domicile*

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

#### *Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.»

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires comparants des sociétés fusionnantes et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GEHLEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 mai 2014. Relation: RED/2014/1039. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 8 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014064878/113.

(140075482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

### **DMC Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de DMC FUND signé en date du 14 avril 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIC ASSET MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2014058183/11.

(140066516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

### **Real Estate Europe 2, Société à responsabilité limitée, (anc. Tamini Holdings S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 179.965.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of March,

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of TAMINI HOLDINGS S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 179.965 (NIN 2013 2217 255),

incorporated by deed of the undersigned notary on the 30<sup>th</sup> of August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2650 of October 23, 2013, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 3<sup>rd</sup> of October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2886 of November 16, 2013,

having a corporate capital of thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten Euro (€ 310.-) each.

The meeting is presided by Mr. Nico HANSEN, private employee, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Sophie BATARDY, private employee, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

### Agenda

1.- Change of the Company's name into "REAL ESTATE EUROPE 2".

2.- Amendment of company's corporate object to give it the following reading:

"The purpose of the company is the purchase and sale of immovable properties as well as real estate management in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The purpose of the Company is also to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other type of securities or instruments (the "Other Securities").

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

3.- Amendment of the company's form to a Private limited company (société à responsabilité limitée)

4.- Decrease of the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (€ 18.500.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-) to the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-) by reducing the par value of the shares from the amount of three hundred ten Euro (€ 310.-) to the amount of one hundred twenty-five Euro (€ 125.-) and by allocation of the amount of eighteen thousand five hundred Euro (€ 18.500.-) to the share premium account of the Company.

5.- Complete restatement of the articles of incorporation.

6.- Statutory nominations.

7.- Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote

#### *First resolution*

The meeting decides to amend the Company's name into "REAL ESTATE EUROPE 2".

#### *Second resolution*

The meeting decides to amend the company's corporate object to give it the following reading:

"The purpose of the company is the purchase and sale of immovable properties as well as real estate management in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The purpose of the Company is also to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other type of securities or instruments (the "Other Securities").

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

#### *Third resolution*

The meeting decides to change the form of the Company into a Private limited company (société à responsabilité limitée).

#### Fourth resolution

The meeting decides to decrease the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (€ 18.500.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-) to the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-) by reducing the par value of the shares from the amount of three hundred ten Euro (€ 310.-) to the amount of one hundred twenty-five Euro (€ 125.-) and by allocation of the amount of eighteen thousand five hundred Euro (€ 18.500.-) to the share premium account of the Company.

#### Fifth resolution

The meeting decides to proceed to a complete restatement of the articles of incorporation as follows:

**Art. 1.** There exists a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the company is the purchase and sale of immovable properties as well as real estate management in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The purpose of the Company is also to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other type of securities or instruments (the "Other Securities").

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name REAL ESTATE EUROPE 2.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-), represented by one hundred (100) shares of ONE HUNDRED TWENTY FIVE EURO (€ 125.-) each, all attributed to the company

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to grant discharge to the members of the Board of Directors, to the managing director and to the statutory auditor.

#### *Sixth resolution*

Are appointed as managers of the company for an unlimited period:

- Mr. Christian Patrick TERÖRDE, private employee, born on the 12<sup>th</sup> of July 1974 in Düsseldorf (Germany), residing 52 Cathcart Road, London SW10 9JQ, (United Kingdom)

- Mr. Nico HANSEN, private employee, born on the 31<sup>st</sup> of July 1974 in Differdange, professionally residing at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf

- Ms. Sophie BATARDY, private employee, born on the 22<sup>nd</sup> of January 1963 in Lille (France), residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

### *Attribution of the shares*

All the shares have been attributed to the public limited liability company (société anonyme) HANSON INVESTMENT LUX, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 174.688.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TAMINI HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.965 (NIN 2013 2217 255),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2650 du 23 octobre 2013, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2886 du 16 novembre 2013,

ayant un capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico HANSEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

### *Ordre du jour*

1.- Changement de la dénomination de la Société en "REAL ESTATE EUROPE 2".

2.- Changement de l'objet de la Société comme suit:

"La Société a pour objet, l'achat et la vente de tout bien immobilier ainsi que la gestion de ces biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, d'obligations convertibles et d'autres titres de quelque nature que ce soit, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription, de certificats de créance, ainsi que de tout autre type de titres ou instruments (les «Autres Titres»).

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de titres ou autrement, y compris en amont ou latéralement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui

font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

3.- Changement de la forme sociale de la société en société à responsabilité limitée.

4.- Réduction du capital social d'un montant de dix-huit mille cinq cents Euros (€ 18.500.-) pour le ramener de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-) au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) par réduction de la valeur nominale des actions du montant de trois cent dix Euros (€ 310.-) au montant de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) et moyennant allocation du montant de dix-huit mille cinq cents Euros (€ 18.500.-) au compte de prime d'émission de la Société.

5.- Refonte complète des statuts.

6.- Nominations statutaires.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "REAL ESTATE EUROPE 2".

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société et de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet, l'achat et la vente de tout bien immobilier ainsi que la gestion de ces biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, d'obligations convertibles et d'autres titres de quelque nature que ce soit, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription, de certificats de créance, ainsi que de tout autre type de titres ou instruments (les «Autres Titres»).

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de titres ou autrement, y compris en amont ou latéralement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la forme sociale de la société en une société à responsabilité limitée.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de dix-huit mille cinq cents Euros (€ 18.500.-) pour le ramener de son montant actuel de trente-et un mille Euros (€ 31.000.-) au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) par réduction de la valeur nominale des actions du montant de trois cent dix Euros (€ 310.-) au montant de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) et moyennant allocation du montant de dix-huit mille cinq cents Euros (€ 18.500.-) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de reformuler complètement les statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, l'achat et la vente de tout bien immobilier ainsi que la gestion de ces biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que



de transférer par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, d'obligations convertibles et d'autres titres de quelque nature que ce soit, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription, de certificats de créance, ainsi que de tout autre type de titres ou instruments (les «Autres Titres»).

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de titres ou autrement, y compris en amont ou latéralement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination REAL ESTATE EUROPE 2.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'administration, à l'administrateur-délégué et au Commissaire aux comptes en fonction jusqu'à ce jour.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christian Patrick TERÖRDE, employé privé, né à Düsseldorf (Allemagne) le 12 juillet 1974, demeurant 52 Cathcart Road, Londres SW10 9JQ, (Royaume Uni)

- Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf

- Madame Sophie BATARDY, employée privée, née à Lille (France) le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

#### *Attributions des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été attribuées à la société anonyme HANSON INVESTMENT LUX, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174.688.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HANSEN, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 mars 2014. Relation: ECH/2014/515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041131/411.

(140047363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

### **Brasserie-Restaurant G L'Béguin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 21, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 186.701.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le quinze avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Jacky BEGUIN, restaurateur, né à Romorantin (France), le 3 février 1967, demeurant professionnellement à L-1831 Luxembourg, 21, rue de la Tour Jacob.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

#### **Forme**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après: «la Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 9, 10 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité unipersonnelle.

#### **Dénomination sociale**

**Art. 2.** La Société a comme dénomination «Brasserie-Restaurant G L'Béguin S.à r.l.».

#### **Objet social**

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-brasserie, avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques à consommer sur place ou pour emporter, ainsi que la vente de tous les articles de la branche.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société pourra également réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

#### **Durée**

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Siège social**

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Également par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Enfin, au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

#### **Capital social**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Chaque part social donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné à l'assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous peine de nullité de la cession.

Pour ce faire, le cédant doit notifier à la Société, par lettre recommandée, l'identité du cessionnaire, le nombre des parts sociales et le prix offert. L'assemblée générale des associés est compétente pour se prononcer sur l'agrément. En cas de refus d'agrément, les dirigeants de la Société ont l'obligation, dans un délai de trois mois à compter du refus, de faire acquérir les parts sociales à un prix fixé, à défaut d'accord amiable, par un expert.

En toute hypothèse de vente, les parts sociales doivent être offertes aux associés par priorité. Les associés retiennent donc un droit de préemption sur les parts sociales.

### **Décès, Interdiction, Faillite ou Incapacité d'un Associé**

**Art. 10.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, d'interdiction, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### **Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à ses objets.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée et les pouvoirs de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par signature conjointe de deux gérants.

Le ou les gérants peuvent également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du ou des gérants.

**Art. 12.** En tant que simple mandataire de la Société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre des parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les statuts de la Société ainsi que la mise en liquidation de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### **Exercice social**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### **Commissaires aux Comptes**

**Art. 16.** Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Liquidation

**Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et Libération:*

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jacky BEGUIN, prénommé.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

#### *Evaluation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

#### *Remarque:*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises (notamment mais pas exclusivement autorisation de commerce et autorisation de débit de boissons alcooliques) pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 3 des présents Statuts.

#### *Décisions de l'associé unique:*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
Monsieur Jacky BEGUIN, prénommé.  
La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1831 Luxembourg, 21, rue de la Tour Jacob.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BEGUIN, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 17 avril 2014. Relation: LAC/2014/18172. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063300/138.

(140073828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

### **Lucazoom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.477.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### THERE APPEARED:

(1) P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ Channel Islands;

(3) P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

(5) Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands; and

(6) P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178.072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.-,

here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the shareholders (the "Shareholders") of Lucazoom S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183 477 and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 December 2013, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles"). The Articles have not been amended since then.

The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decision to create 10 different classes of redeemable shares (classes A to J shares) and subsequent reallocation of the existing shares into 4,000,000 class A shares.

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,541,239.10 so as to raise it from its present amount of EUR 40,000.- to EUR 1,581,239.10 by the issue of 154,123,910 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each, subject to the payment of a share premium of a total amount of EUR 156,543,189.18, to be divided into:

- 11,812,391 class A shares,
- 15,812,391 class B shares,
- 15,812,391 class C shares,
- 15,812,391 class D shares,
- 15,812,391 class E shares,
- 15,812,391 class F shares,
- 15,812,391 class G shares,
- 15,812,391 class H shares,
- 15,812,391 class I shares, and
- 15,812,391 class J shares.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of the Company.

4. Decision to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

5. Decision to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company.

6. Decision to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 into articles 22 and 23.

7. Miscellaneous.

#### *Preliminary statement*

The Shareholders state that, pursuant to a material error in the incorporation deed of the Company dated 19 December 2013, the name of the shareholder, designated under the name of P5 I.A.S. L.P. has to be rectified to read as Permira V I.A.S. L.P.

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to create 10 different classes of redeemable shares (classes A to J shares) and to subsequently reallocate the existing shares into 4,000,000 class A shares, held as follows:

P5 Sub L.P.1: 723,753 shares  
 Permira V L.P.2: 2,841,152 shares  
 P5 Co-Investment L.P.: 83,973 shares  
 Permira Investments Limited: 290,895  
 Permira V I.A.S L.P.: 45,772 shares  
 P5 CIS S.à r.l.: 14,455 shares

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,541,239.10 so as to raise it from its present amount of EUR 40,000.- to EUR 1,581,239.10 by the issue of 154,123,910 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of a total amount of EUR 156,543,189.18, to be divided into:

- 11,812,391 class A shares,
- 15,812,391 class B shares,
- 15,812,391 class C shares,
- 15,812,391 class D shares,
- 15,812,391 class E shares,
- 15,812,391 class F shares,
- 15,812,391 class G shares,
- 15,812,391 class H shares,
- 15,812,391 class I shares, and
- 15,812,391 class J shares.

and having the rights and obligations set out in the Articles.

The New Shares shall be subscribed as follows:

- P5 Sub L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 1,920,701 class A shares, 2,644,454 class B shares, 2,644,454 class C shares, 2,644,454 class D shares, 2,644,454 class E shares, 2,644,454 class F shares, 2,644,454 class G shares, 2,644,454 class H shares, 2,644,454 class I shares and 2,644,454 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 26,437,302.01, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 257,207.87 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 26,180,094.14 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira V L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 8,879,091 class A shares, 11,720,243 class B shares, 11,720,243 class C shares, 11,720,243 class D shares, 11,720,243 class E shares, 11,720,243 class F shares, 11,720,243 class G shares, 11,720,243 class H shares, 11,720,243 class I shares and 11,720,243 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 117,174,014.97, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 1,143,612.78 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 116,030,402.19 is allocated to the share premium account of the Company;

- P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 278,837 class A shares, 362,810 class B shares, 362,810 class C shares, 362,810 class D shares, 362,810 class E shares, 362,810 class F shares, 362,810 class G shares, 362,810 class H shares, 362,810 class I shares and 362,810 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 3,627,260.20, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 35,441.27 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 3,591,818.93 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 587,967 class A shares, 878,862 class B shares, 878,862 class C shares, 878,862 class D shares, 878,862 class E shares, 878,862 class F shares, 878,862 class G shares, 878,862 class H shares, 878,862 class I shares and 878,862 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 8,785,710.79, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 84,977.25 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 8,700,733.54 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira V I.A.S L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 106,721 class A shares, 152,493 class B shares, 152,493 class C shares, 152,493 class D shares, 152,493 class E shares, 152,493 class F shares, 152,493 class G shares, 152,493 class H shares, 152,493 class I shares and 152,493 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 1,524,861.05, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 14,791.58 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 1,510,069.47 is allocated to the share premium account of the Company; and

- P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 39,074 class A shares, 53,529 class B shares, 53,529 class C shares, 53,529 class D shares, 53,529 class E shares, 53,529 class F shares, 53,529 class G shares, 53,529 class H shares, 53,529 class I shares and 53,529 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount

of EUR 535,279.26, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 5,208.35 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 530,070.91 is allocated to the share premium account of the Company.

The global amount of EUR 158,084,428.28 for the subscription of the New Shares is allocated as follows: EUR 1,541,239.10 are allocated to the share capital of the Company and EUR 156,543,189.18 are allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the global amount of EUR 158,084,428.28 is at the disposition of the Company has been shown to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

Further to the conversion and the capital increase in the resolutions above, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one million five hundred and eighty-one thousand two hundred and thirty-nine euros and ten cents (EUR 1,581,239.10) divided into:

- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class A shares,
- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class B shares,
- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class C shares,
- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class D shares,
- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class E shares,
- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class F shares,
- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class G shares,
- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class H shares,
- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class I shares, and
- fifteen million eight hundred and twelve thousand three hundred and ninety one (15,812,391) class J shares,

all class A to class J shares are referred as the "Redeemable Shares" or the "Shares", having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each Share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall now read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of Redeemable Shares through the repurchase and cancellation of all the Redeemable Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of Redeemable Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Redeemable Shares of the repurchased and cancelled class of Redeemable Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Redeemable Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Redeemable Shares in issue in the class of Redeemable Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Redeemable Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the Redeemable Shares of the relevant class of Redeemable Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of Redeemable Shares the total amount of net profits attributable to that class of Redeemable Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to



the class of Redeemable Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Redeemable Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Redeemable Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

-"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Redeemable Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares.

-"Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of Redeemable Shares so redeemed."

" **Art. 9.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23.

Article 21 of the Articles shall now read as follows:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the Redeemable Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A Shares held by them, then,

- the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class B Shares held by them, then,

- the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class C Shares held by them, then,

- the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class D Shares held by them, then,0

- the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class E Shares held by them, then,
- the holders of class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class F Shares held by them, then
- the holders of class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class G Shares held by them, then,
- the holders of class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty five per cent (0.45%) of the par value of the class H Shares held by them, then,
- the holders of class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class I Shares held by them, then,
- the holders of class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class J Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of the Law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze février;

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

(1) P5 Sub L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) Permira V L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(3) P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) Permira Investments Limited, agissant par son nominée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands;

(5) Permira V I.A.S L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands; et

(6) P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178.072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

ici représentées par Madame Alexia UHL, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés (les "Associés") de Lucazoom S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183 477 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création de 10 différentes classes de parts sociales rachetables (classes de parts sociales A à J) et réallocation subséquente des parts sociales existantes en 4.000.000 parts sociales de classe A.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.541.239,10 EUR afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à un montant de 1.581.239,10 EUR par l'émission de 154.123.910 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 156.543.189,18 EUR, qui seront réparties comme suit:

- 11.812.391 parts sociales de classe A;
- 15.812.391 parts sociales de classe B;
- 15.812.391 parts sociales de classe C;
- 15.812.391 parts sociales de classe D;
- 15.812.391 parts sociales de classe E;
- 15.812.391 parts sociales de classe F;
- 15.812.391 parts sociales de classe G;
- 15.812.391 parts sociales de classe H;
- 15.812.391 parts sociales de classe I; et
- 15.812.391 parts sociales de classe J.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société.

4. Création de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles actuels 8 à 20, en articles 10 à 22.

5. Modification de l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société.

6. Création d'un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles 21 à 22 en articles 22 à 23.

7. Divers.

Après délibération, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

#### *Exposé préliminaire*

Les Associés constatent que, suite à une erreur matérielle dans l'acte de constitution de la Société du 19 décembre 2013, le nom de l'associé désigné sous le nom P5 I.A.S. L.P. doit être rectifié en Permira V I.A.S. L.P.

#### *Première résolution*

Les Associés Fondateurs décident de créer 10 différentes classes de parts sociales rachetables (classes de parts sociales A à J) et de subséquentement réallouer des parts sociales existantes en 4.000.000 parts sociales de classe A, détenues comme suit:

- P5 Sub L.P.1: 723.753 parts sociales
- Permira V L.P.2: 2.841.152 parts sociales
- P5 Co-Investment L.P.: 83.973 parts sociales
- Permira Investments Limited: 290.895 parts sociales
- Permira V I.A.S L.P.: 45.772 parts sociales
- P5 CIS S.à r.l.: 14.455 parts sociales

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.541.239,10 EUR afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à un montant de 1.581.239,10 EUR par l'émission de 154.123.910 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 156.543.189,18 EUR, qui seront réparties comme suit:

- 11.812.391 parts sociales de classe A;
- 15.812.391 parts sociales de classe B;
- 15.812.391 parts sociales de classe C;
- 15.812.391 parts sociales de classe D;

- 15.812.391 parts sociales de classe E;
- 15.812.391 parts sociales de classe F;
- 15.812.391 parts sociales de classe G;
- 15.812.391 parts sociales de classe H;
- 15.812.391 parts sociales de classe I; et
- 15.812.391 parts sociales de classe J.

et ayant les mêmes droits et obligations définis dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites comme suit:

- P5 Sub L.P.1, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 1.920.701 parts sociales de classe A, 2.644.454 parts sociales de classe B, 2.644.454 parts sociales de classe C, 2.644.454 parts sociales de classe D, 2.644.454 parts sociales de classe E, 2.644.454 parts sociales de classe F, 2.644.454 parts sociales de classe G, 2.644.454 parts sociales de classe H, 2.644.454 parts sociales de classe I et 2.644.454 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 26.437.302,01 EUR, qui sera attribué comme suit: 257.207,87 EUR sont alloués au capital social de la Société et 26.180.094,14 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira V L.P.2, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 8.879.091 parts sociales de classe A, 11.720.243 parts sociales de classe B, 11.720.243 parts sociales de classe C, 11.720.243 parts sociales de classe D, 11.720.243 parts sociales de classe E, 11.720.243 parts sociales de classe F, 11.720.243 parts sociales de classe G, 11.720.243 parts sociales de classe H, 11.720.243 parts sociales de classe I et 11.720.243 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 117.174.014,97 EUR, qui sera attribué comme suit: 1.143.612,78 EUR sont alloués au capital social de la Société et 116.030.402,19 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P5 Co-Investment L.P., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 278.837 parts sociales de classe A, 362.810 parts sociales de classe B, 362.810 parts sociales de classe C, 362.810 parts sociales de classe D, 362.810 parts sociales de classe E, 362.810 parts sociales de classe F, 362.810 parts sociales de classe G, 362.810 parts sociales de classe H, 362.810 parts sociales de classe I et 362.810 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 3.627.260,20 EUR, qui sera attribué comme suit: 35.441,27 EUR sont alloués au capital social de la Société et 3.591.818,93 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira Investments Limited, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 587.967 parts sociales de classe A, 878.862 parts sociales de classe B, 878.862 parts sociales de classe C, 878.862 parts sociales de classe D, 878.862 parts sociales de classe E, 878.862 parts sociales de classe F, 878.862 parts sociales de classe G, 878.862 parts sociales de classe H, 878.862 parts sociales de classe I et 878.862 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 8.785.710,79 EUR, qui sera attribué comme suit: 84.977,25 EUR sont alloués au capital social de la Société et 8.700.733,54 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira V I.A.S L.P., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 106.721 parts sociales de classe A, 152.493 parts sociales de classe B, 152.493 parts sociales de classe C, 152.493 parts sociales de classe D, 152.493 parts sociales de classe E, 152.493 parts sociales de classe F, 152.493 parts sociales de classe G, 152.493 parts sociales de classe H, 152.493 parts sociales de classe I et 152.493 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 1.524.861,05 EUR, qui sera attribué comme suit: 14.791,58 EUR sont alloués au capital social de la Société et 1.510.069,47 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 39.074 parts sociales de classe A, 53.529 parts sociales de classe B, 53.529 parts sociales de classe C, 53.529 parts sociales de classe D, 53.529 parts sociales de classe E, 53.529 parts sociales de classe F, 53.529 parts sociales de classe G, 53.529 parts sociales de classe H, 53.529 parts sociales de classe I et 53.529 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 535.279,26 EUR, qui sera attribué comme suit: 5.208,35 EUR sont alloués au capital social de la Société et 530.070,91 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de 158.084.428,28 EUR relatif aux nouvelles parts sociales souscrites comme décrit ci-dessus est attribué comme suit: 1.541.239,10 EUR sont alloués au capital social de la Société et 156.543.189,18 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que la somme de 158.084.428,28 EUR est à la disposition de la Société a été montrée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions concernant la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent trente-neuf euros et dix cents (1.581.239,10 EUR) représenté par:

- quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe A,
- quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe B,
- quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe C,
- quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe D,

- quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe E,  
 - quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe F,  
 - quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe G,  
 - quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe H,  
 - quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe I, et  
 - quinze millions huit cent douze mille trois cent quatre-vingt-onze (15.812.391) parts sociales de classe J,  
 l'ensemble des parts sociales de classe A à J sont qualifiées de "Parts Sociales Rachetables" ou "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01), et toutes sont entièrement libérées.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

#### Quatrième résolution

Les Associé décident d'insérer un nouvel article 8 et article 9 dans les Statuts de la Société et de renuméroter les anciens articles 8 à 20 en nouvelles articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Rachetables par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales Rachetables émises dans de telle(s) classe (s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales Rachetables, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales Rachetables, une telle classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales Rachetables de la classe de Parts Sociales Rachetables rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale Rachetables de la classe détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales Rachetables émises dans la classe de Parts Sociales Rachetables devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. La Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales Rachetables pertinente sera le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetables de la classe de Parts Sociales Rachetables concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Rachetables (sous réserve des dispositions de l'article 21 des présents Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Rachetables conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L= pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales Rachetables concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la classe de Parts Sociales Rachetables ainsi rachetée."

" **Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une classe de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera (ou: seront) librement distribuable (s) par la Société."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société, et renuméroter les articles 21 et 22 (précédent articles 19 et 20) en article 22 et 23.

L'article 21 se lira désormais comme suit:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales Rachetables ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe B seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe C seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe D seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe E seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe F seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe G seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe H seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe I seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe J seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe J).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2014. LAC/2014/7723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037634/531.

(140042796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

#### **DB Advisors Strategy Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner und Besonderer Teil- DB Advisors Strategy Fund wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Thomas Festerling / Sven Sendmeyer

Référence de publication: 2014064943/10.

(140075748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

#### **DB Advisors Emerging Markets Equities - Passive, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner und Besonderer Teil - DB Advisors Emerging Markets Equities - Passive wurden einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Thomas Festerling / Sven Sendmeyer

Référence de publication: 2014064944/10.

(140075750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

#### **DWS (US Dollar) Reserve, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner und Besonderer Teil- DWS (US Dollar) Reserve wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Thomas Festerling / Sven Sendmeyer

Référence de publication: 2014064946/10.

(140075778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**DWS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner und Besonderer Teil - Breisgau-Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Thomas Festerling / Sven Sendmeyer

Référence de publication: 2014064945/12.

(140075762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**DWS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner und Besonderer Teil- DB Fixed Coupon Fund 2018 II wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Thomas Festerling / Sven Sendmeyer

Référence de publication: 2014064951/12.

(140075787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**DWS BestSelect Branchen, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner und Besonderer Teil- DWS BestSelect Branchen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Thomas Festerling / Sven Sendmeyer

Référence de publication: 2014064947/10.

(140075780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**DWS Concept ARTS Dynamic, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner und Besonderer Teil- DWS Concept ARTS Dynamic wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Thomas Festerling / Sven Sendmeyer

Référence de publication: 2014064948/10.

(140075782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**DWS Concept ARTS Balanced, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner und Besonderer Teil- DWS Concept ARTS Balanced wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Thomas Festerling / Sven Sendmeyer

Référence de publication: 2014064949/10.

(140075783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---